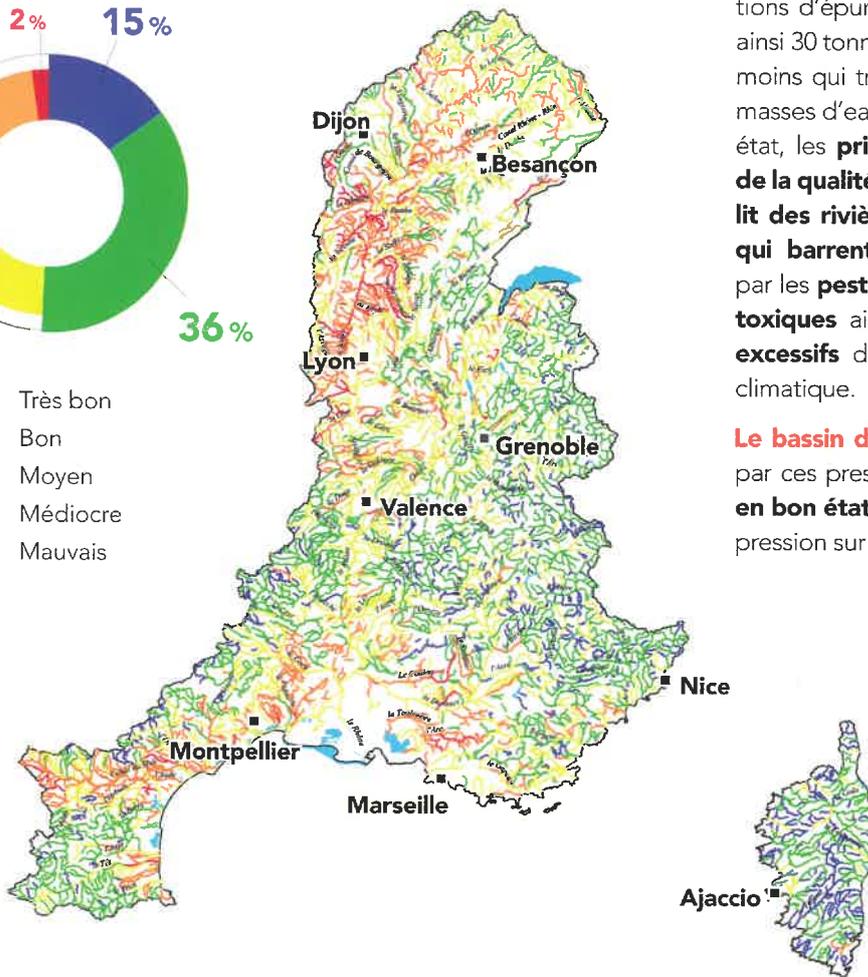
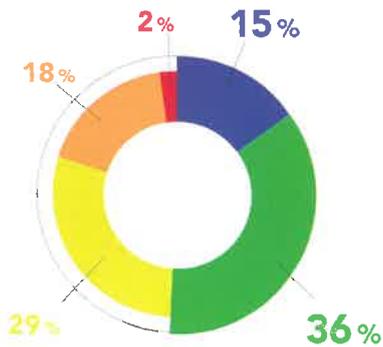


# QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

**Le bassin de Corse** est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

## La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

### Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

## 2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.

**12,7% (72,6 M€)**  
payés par les collectivités **via la redevance de prélèvement sur la ressource en eau.**

**9,2% (52,6 M€)**  
payés par les industriels et les activités économiques **via la redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**

**0,9% (5,3 M€)**  
payés par les irrigants et les éleveurs **via les redevances de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**

**70,8% (403 M€)**  
payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **via la redevance de pollution domestique et la redevance sur la consommation d'eau potable (acomptes).**

**2,5% (14,1 M€)**  
payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

**3,9% (22 M€)**  
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (essentiellement vendus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits **via la redevance de pollution diffuse.**

**MONTANT PRÉVISIONNEL DES REDEVANCES EN 2025: 569,6 M€**

Les redevances 2025 correspondent à l'année d'activité 2024

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

**18,6% (93,2 M€)**  
aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité:** zones humides, cours d'eau, trames écologiques.

**32% (160,3 M€)**  
**pour la gestion et la protection de la ressource en eau:** économies d'eau de tous les usages, partage de l'eau, protection des captages.

**3,5% (17,5 M€)**  
aux acteurs économiques non agricoles **pour la réduction des pollutions industrielles.**

**34% (170,5 M€)**  
aux services publics **pour l'épuration des eaux usées et la gestion des eaux pluviales.**

**4% (19,8 M€)**  
aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires..., **pour l'animation des politiques de l'eau:** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

**1,2% (6 M€)**  
**à la solidarité internationale:** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

**6,7% (33,5 M€)**  
aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture.**

**MONTANT PRÉVISIONNEL DES AIDES EN 2025: 500,8 M€**

- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.